

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Septembre 2018

PRESENTS : MINVIELLE Maurice, CABRESIN Vanessa, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Daniëlle, MILLET René, PUJO Delphine,

EXCUSES : BARRERE Stéphanie, BENAZETH Chantal, DURANTON Romain, ROCHE Emmanuel.

ABSENTS: LABORDE Jean-Louis, PINTO Antonio

SECRETAIRE DE SEANCE : GOUA DE BAIX Véronique

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir d'affecter des crédits de dépenses imprévues inscrits dans le budget de la Commune

- Néant

Vu les articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales qui donne au Maire une partie des attributions de l'organe délibérant par délégation et conformément à la délibération du 31 mars 2014,

- **Acceptation Don Carambo de 1.463 €** -

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

1) Approbation CR CM 10 juillet 2018 : à l'unanimité

2) Attribution indemnité de Conseil au nouveau Trésorier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de conseil est versée chaque année au Trésorier. M CHASSAGNOUX a quitté ses fonctions au 31 août 2018, M. Alain TOURNAIRE le remplace provisoirement (jusqu'au 31 décembre 2018). Il convient donc de prendre une nouvelle délibération nominative.

Le CM délibère et à l'unanimité approuve l'attribution de cette indemnité

3) CCNEB – Modifications statutaires – Enseignement musical

La C.C.N.E.B a délibéré le 21 juin 2018 sollicitant une modification statutaire afin de rajouter l'enseignement musical à vocation intercommunale au titre des compétences facultatives de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Le CM délibère et à l'unanimité approuve cette modification statutaire

4) CCNEB – Modalités financières transfert des ZAE

Le Conseil Communautaire du 21 juin 2018 a approuvé les modalités financières et patrimoniales du transfert des zones d'activité économique communales qui ont été transférées à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1^{er} janvier 2017 en application de l'article L. 5214-6-1 2° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cinq zones communales ont été recensées sur le territoire de la Communauté de Communes par la délibération n°2017-1611-3.6-3 du 16 novembre 2017. Il s'agit des zones de : La Brane (Ger), de Pey (Pontacq), de Biébachette (Morlaàs), de Berlanne (Morlaàs), de las Passades (Nousty).

Le CM approuve, à l'unanimité approuve ces modalités

5) Bilan qualité et prix service eau potable du SMEAVO

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de la Vallée de l'Ousse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le rapport annuel 2017

6) Bilan qualité et prix service Assainissement du SMEAVO

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de la Vallée de l'Ousse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE les rapports annuels 2017

Le 11 septembre 2018, de nouvelles élections auront lieu afin de mettre en place le nouveau bureau du nouveau syndicat – SEABB (Syndicat Eau Assainissement Béarn Bigorre)

7) **PLUI**

7) PLUI

M. le Maire fait le point sur le PLUI, à savoir :

- PLUI porté par la CCNEB (Président Finzi et vice-président Trépeu). Un technicien de la CCNEB M. Anthony Bayon et le cabinet d'études ARTELIA assurent le suivi auprès des délégués de la commune MM. Millet et Cazaban et la mairie.
- une 1^{ère} réunion a eu lieu en avril avec notre conseil municipal pour donner les principaux axes (baisse des zones constructibles, 26 terrains constructibles seront pris en compte pour notre commune sur 10 ans, etc...)
- un projet nous a été remis suite à cette réunion où apparaissaient 46 lots et il nous a été demandé de le réviser pour atteindre les 26 demandés.
- depuis ce 1^{er} projet nous avons travaillé objectivement pour trouver des possibilités d'atteindre le chiffre demandé par les services
- à plusieurs reprises notre projet a été régulièrement « remis en cause » pour essayer de tendre à nouveau vers le chiffre 26. A ce jour nous en serions à 31. A savoir que les demandes de PC accordées font baisser les parcelles constructibles.
- Une réunion aura lieu le 6 septembre avec la commission restreinte et tous les services concernés qui ont leur mot à dire (Préfecture, Chambre d'agriculture, DDTM, etc...). René MILLET présentera l'avancement des réflexions de notre récente proposition.
- cette dernière proposition/ projet est présentée en séance et débattue. Les conseillers constatent le travail accompli, pas simple ni évident pour tendre vers un objectif qui nous est imposé par l'Etat, les services et textes de lois. Les membres du conseil prennent acte du travail accompli.

8) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- a) La tondeuse doit être changée
- b) Rentrée Scolaire: Elle s'est bien déroulée.
- c) L'Aire de jeu est presque terminée. Il convient de planter la pelouse, d'installer le grillage dès sa réception. Celle-ci est très fréquentée et appréciée. Quelques améliorations seront étudiées mais à l'avenir.
- d) Collecte des déchets : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu à la CCNEB concernant le ramassage des déchets car il n'y a pas d'uniformité sur les villages de la CCNEB.
Une étude va être faite pour un ramassage au porte à porte pour les ordures ménages à la quinzaine au lieu de la semaine.
- e) Il convient d'acheter un arrosoir pour le cimetière
- f) le prochain repas CCAS/Aînés aura lieu le dimanche 28 octobre

Fin de la séance à 22h00



Le Maire
Maurice MINVIELLE